

Du nom et des prénoms de Saint-Just et de leurs modifications

Maurice Dommanget

Citer ce document / Cite this document :

Dommanget Maurice. Du nom et des prénoms de Saint-Just et de leurs modifications. In: Annales historiques de la Révolution française, n°173, 1963. 250e anniversaire de la naissance de Diderot (1713-1784) pp. 331-336;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahrf.1963.3620>

https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1963_num_173_1_3620

Fichier pdf généré le 14/01/2020

MÉLANGES

DU NOM ET DES PRÉNOMS DE SAINT-JUST ET DE LEURS MODIFICATIONS

L'ascendance paternelle de Saint-Just aussi loin qu'on puisse remonter avec précision, c'est-à-dire avant le dernier quart du xvii^e siècle, se situe à Chelles, en Picardie, village proche de Pierrefonds, à la limite actuelle des départements de l'Oise et de l'Aisne. La famille passe ensuite à Attichy, Nampcel, Morsain, Blérancourt, aux confins des mêmes départements (1).

Il est remarquable que le nom de Saint-Just désigne également trois localités de l'actuel département de l'Oise : Saint-Just-des-Marais, incorporée aujourd'hui à la ville de Beauvais ; Saint-Just-en-Chaussée, chef-lieu de canton entre Clermont et Breteuil ; Saint-Just, château et écart de la commune de Belle-Eglise, près Bornel (2). On trouve aussi dans le département de l'Aisne une fontaine près de Laon qui porte le nom de Saint-Just depuis au moins 1265 (3).

Dans toute la France, de multiples communes, hameaux et écarts se dénomment Saint-Just. La nomenclature des communes donne 10 Saint-Just sans appellation particulière et 20 Saint-Just avec appellation particulière (4). On en relève une trentaine en consultant la nomenclature des bureaux de postes, télégraphes et téléphones d'avant la guerre de 1914-1918. Parmi ces Saint-Just, certains ne font pas double emploi avec les Saint-Just désignant une commune. En estimant à une trentaine les lieux portant le nom de Saint-Just, on se livre donc à une sous-estimation par rapport à la réalité. C'est si

(1) O. BOUTANQUOI, *Le conventionnel Saint-Just et sa famille*. Compiègne, 1927, in-8, 38 p.; Maurice DOMMANGET, *La famille de Saint-Just*, « *Annales Révolutionnaires* », 1913, pp. 517-521.

(2) *Nomenclature des communes du département de l'Oise*. Beauvais, in-8, s.d.

(3) Auguste MATTON, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 247.

(4) *Dictionnaire des communes* [Berger-Levrault], 16^e éd., 1947, pp. 590-591.

vrai que, par exemple, la grand-mère du quarante-huitard grandiloquent Ernest Cœurderoy (1825 - 1862) était d'un hameau de Saint-Just aux environs de Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) (5), hameau qui ne figure pas précisément dans la nomenclature indiquée ci-dessus.

Dans la mesure où les noms de lieux ont donné des noms de personnes, ou inversement, on peut être assuré qu'il a existé et qu'il existe encore des familles Saint-Just d'autres souches que la famille du conventionnel. Parmi ses contemporains connus ne compte-t-on pas le poète Mérard de Saint-Just, né à Paris; le magistrat et constituant Fréteau de Saint-Just, né à Melun; et l'écrivain Godard d'Aucour de Saint-Just né à Paris, qui publia toutes ses œuvres sous le nom de Saint-Just ?

Vers le milieu du XIX^e siècle, vivait à la Moulinière, commune de Villers-Saint-Paul (Oise) une dame Martel née Saint-Just (6). On est porté à croire qu'elle non plus n'appartenait pas à la propre famille du conventionnel si l'on étudie de près la généalogie de ce dernier.

*
**

Avant la Révolution, il ne fait aucun doute que le nom des ascendants de Saint-Just est toujours précédé de la particule. Cependant, le père du conventionnel, porté à sa naissance (1715) comme fils de Charles de Saint-Just, marié (1765) sous le nom De Saint-Just de Richebourg, est porté à son décès (1777) sous le nom de Louis Jean Saint-Just de Richebourg. Sa femme, son fils, ses filles figurent sur les registres paroissiaux, le plus souvent avec la particule. La mère du conventionnel appelée communément Mme de Saint-Just est néanmoins portée à son décès (1811) comme veuve de Louis Saint-Just (7).

A sa naissance, le 25 août 1767, on donna à Saint-Just les prénoms de *Louis Antoine*. Ils figurent sur son acte de baptême aux Archives communales de Decize et correspondent pour l'époque à des prénoms légaux.

L'Organt parut en 1789, sans nom d'auteur. Il ne nous donne, à plus forte raison, aucune indication sur les prénoms de Saint-Just. Tant pour l'impression de l'ouvrage que pour échapper aux poursuites qu'il suscite dès sa parution, Saint-

(5) Ernest CŒURDEROY, *Œuvres*, t. I, p. XVIII.

(6) Témoignage du D^r Dautheuil (Senlis).

(7) O. BOUTANQUOI, *op. cit.*

Just séjourne à Paris au moins deux mois. Il s'y fait alors appeler *Léonard Florelle de Saint-Just*.

Pourquoi Léonard ? Ce saint est le patron des prisonniers. Est-ce pour rappeler par protestation et en une sorte de défi l'époque douloureuse où il a été enfermé à Paris en 1786 ? On ne voit guère d'autre explication. Pourquoi Florelle ? Ce prénom ou plutôt ce pseudonyme littéraire a une tournure tout à fait poétique. Il correspond à l'époque riante où le chevalier Organt fait le dandy dans la capitale, en achevant de taquiner les Muses et en lançant son poème tragico-comique. Il y a entre les deux prénoms un contraste qui frappe. Mais faut-il tout simplement et plus prosaïquement voir dans le prénom de Florelle, comme l'a fait remarquer Mme M.-A. Char-melot (8), la traduction du grec Antoine, le prénom usuel de Saint-Just ? L'explication est à retenir.

A l'assemblée électorale de Chauny (17-26 mai 1790), Saint-Just, cédant au vœu des délégués, dépose entre les mains du président, pour être joint au procès-verbal, son discours en faveur du choix de Soissons comme chef-lieu du département de l'Aisne. Il signe cette pièce : « *Florelle de Saint-Just*, électeur de Blérancourt ». La photographie de cette signature avec les cinq lignes et demie qui la précèdent dans la pièce conservée aux Archives départementales de l'Aisne figure dans l'ouvrage classique de René Hennequin (9). Mais le 3 juin suivant, dans sa lettre à Camille Desmoulins rendant compte précisément de l'assemblée de Chauny, Saint-Just signe simplement « *Saint-Just* » (10). Il signera de même sa fameuse lettre à Robespierre le 19 août 1790 (11). Entre-temps, le registre des délibérations du Conseil général de la commune de Blérancourt, le qualifiera encore « *M. de Saint-Just* » aux dates du 24 juin et 2 juillet 1790 (12).

En juin 1791, Saint-Just fait paraître à Paris son *Esprit de la Révolution et de la Constitution de la France*. Le livre porte *Louis-Léon de Saint-Just* comme nom d'auteur. La même dénomination figure dans l'édition du *Discours sur la proposition d'entourer la Convention nationale d'une garde-armée*, prononcée aux Jacobins le 22 octobre 1792. Ainsi Saint-Just

(8) *Bateau-ivre*, n° 16, juillet 1962 [Deux voyants fraternels : Saint-Just et Rimbaud, note VI].

(9) *La formation du département de l'Aisne en 1790*, gr. in-8, 1911, p. 345.

(10) *Ibid.*, p. 344.

(11) Georges MICHON, *Correspondance de Maximilien et Augustin Robespierre*, p. 88 [D'après Courtois. Pièces justificatives n° XXVIII, 122].

(12) Ernest HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, 2^e éd., t. I, pp. 81-82.

rétablit la particule de son nom tout en supprimant pour le public son second prénom régulier d'Antoine. Il abandonne donc les prénoms de Léonard et Florelle qu'il s'était donnés.

Pourquoi substitue-t-il Léon à Antoine ? Ernest Hamel, d'une famille alliée à celle de Saint-Just et qui a recueilli, en quelque sorte, la tradition familiale, fournit l'explication suivante : *Ce prénom d'Antoine ayant paru un peu commun et peu harmonieux dans la famille, on lui avait donné celui de Léon; il était donc tout naturel qu'il signât ses ouvrages du prénom sous lequel il était connu.* (13)

Il n'y a pas lieu de mettre en doute la valeur de cette explication. Saint-Just a certainement repris le prénom consacré par l'usage. Mais désormais, à la faveur d'une notoriété conquise précisément à la séance des Jacobins du 22 octobre 1792, le jeune conventionnel signera et se fera appeler simplement Saint-Just.

**

C'est le *Journal des Jacobins* en relatant le discours du 22 octobre 1792 qui a intronisé et en quelque sorte accredité dans le public le nom tout court et tout simple de *Saint-Just* qui fera son chemin. Il l'a accredité en faisant une erreur puisque le nom est imprimé *Sinjeu* « ce qui semble indiquer, dit Aulard en note, que les contemporains n'en prononçaient pas les deux dernières lettres » (14). Ce qui semble indiquer aussi, dirons-nous, un rédacteur d'origine picarde; car, dans le patois de Picardie, des *u* se transforment en *eu*. L'erreur se trouve réparée dans le numéro de la même feuille qui relate la séance du 4 novembre 1792 marquée par une nouvelle intervention de Saint-Just. Son nom, amputé de la particule, est rapporté cette fois très exactement (15).

Mais il faut croire que le nom de Saint-Just n'avait pas conquis autant qu'on pourrait le supposer, sa place dans l'opinion. En effet, le journal de Prudhomme dans son article sur la première discussion à la Convention touchant le procès du roi, le 13 novembre suivant, donne l'intervention de Saint-Just en la critiquant violemment. Il la rapporte comme étant de *Méard de Saint-Just*, ce qui laisse rêveur, l'appellation répétée quatre fois excluant toute coquille d'impression (16). On en est à se demander si, dans un but de discrédit, le

(13) *Ibid.*, t. I, p. 88.

(14) A. AULARD, *La Société des Jacobins*, t. IV, p. 417.

(15) *Ibid.*, t. IV, p. 458.

(16) *Révolutions de Paris*, n° 175, 10 au 17 nov. 1792, pp. 339-342.

rédacteur anonyme n'a pas voulu assimiler le conventionnel, à la faveur d'une presque homonymie, au poète licencié MÉRARD de Saint-Just. Il est vrai que dans le même numéro à la place habituelle consacrée aux comptes rendus sommaires des débats de la Convention, l'intervention du député de l'Aisne le 13 novembre est bien portée au compte de Saint-Just (17). C'est sous ce nom que sera signalée dans la même feuille, l'intervention du jeune conventionnel, le 27 décembre (18), et par la suite on ne l'y désignera plus autrement.

La suppression de la particule était devenue une pratique de l'époque. Sans être courante, elle n'était pas rare. Elle entra successivement dans le cadre de la désaristocratisation et de la déchristianisation. On observera toutefois que Saint-Just s'arrêta à l'élimination de la particule. Il ne poussa pas la mutation comme son compatriote picard Saint-Simon qui, dès le 20 septembre 1790 devant le Conseil général de Péronne, avait abrogé complètement un nom proscrit « par la raison » pour s'appeler *Bonhomme*, sur le mode plébéen (19). Cependant, ce n'est pas l'effet d'un hasard si en l'an II Saint-Just modifie son nom en signant *Saint-Juste* des arrêtés du Comité de Salut Public (20). C'est pour mieux marquer sans doute son souci de justice sur la base de son nom. Par le chemin détourné d'une lettre finale ajoutée à son nom, Saint-Just se rapproche ainsi de tous ceux qui à l'époque changent leur nom en lui donnant une signification morale ou civique.

Mais si la suppression de la particule peut s'inscrire chez Saint-Just comme un gage démocratique, ses changements ou modifications de prénoms ne se présentent pas sous le même angle. Ils se placent d'ailleurs avant l'an II et même avant les premiers prénoms révolutionnaires donnés à des *nouveaux-nés*, si l'on admet avec Mathiez, qu'ils datent de la Fédération nationale. On se doit donc de remarquer que les changements de prénoms opérés par Saint-Just ne revêtent aucun caractère civique. Du reste, en pleine déchristianisation, dans son rapport à la Convention du 23 ventôse an II, Saint-Just s'élèvera à la fois contre les « tartufes en patriotisme » qui changent de nom et contre ceux qui changent de prénoms. Il trouvera que c'est une prétention orgueilleuse « d'usurper les noms des grands hommes de l'antiquité » et déclarera

(17) *Ibid.*, p. 375.

(18) *Ibid.*, n° 182, 29 déc. 1792 au 3 janvier 1793, p. 92.

(19) Maxime LEROY, *La vie du comte de Saint-Simon*, pp. 113-114, donne l'acte de renonciation.

(20) Madeleine-Anna CHARMELOT, *Saint-Just ou le chevalier Organt*, p. 71, note 39.

qu' « un honnête homme qui s'avance au milieu du peuple, avec l'audace et l'air tranquille de la probité, n'a qu'un nom comme il n'a qu'un cœur » (21). Ce sera, sur ce point particulier une sorte de désaveu de son beau-frère Decaisne qui avait donné à l'un de ses fils né à Blérancourt, le prénom de Brutus, le 1^{er} brumaire an II (22 octobre 1793) (22). Ce sera aussi l'un des aspects du freinage de Saint-Just à la déchristianisation, freinage d'ordre politique, certes, mais qui se rattache à ses idées philosophiques dont une analyse sérieuse reste à faire.

Maurice DOMMANGET.

(21) Albert SOBOUL, *Saint-Just. Discours et rapports* [Les classiques du peuple], pp. 158-159.

(22) O. BOUTANQUOI, *op. cit.*, 1927, p. 32.